

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin, tenue le lundi 15 janvier 2001, à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

PRÉSENCES :

Représentants
représentantes:

Isabelle Matte	Jacques Morin
Danielle Desrochers	Adrien-Gamache
Sylvie Picard	André-Laurendeau
Sylvie Gosselin	Antoine-Brossard
Dominique Gardiner	Armand-Racicot
Gilles Delisle	Bourgeois-Champagnat
Monique Gagnon	Carillon
Éric Read	De La Mosai que
Pierre-Yves Daigneault	De Maricourt
André Arsenault	De Normandie
Linda Bossé	Des Mille-Fleurs
Manon D'Astous	Gentilly
Christian Boisclair	Georges-Étienne Cartier
Lise B. Lavoie	Georges-P Vanier
Carole Bélanger	Gérard-Fillion
Gilbert Potvin	Hubert-Perron
Paul Richard	Intern. Greenfield Park
Diane Beaucage	Intern. St-Edmond
Mario Boudreault	Jean-De Lalande
Marie-Èlène L'espérance	Lajeunesse
Mario Boudreault	Marie-Victorin Brossard
Pauline Charest	Mgr-A.-M.-Parent
Sylvie Brisebois	Paul-De Maricourt
Pierre Benoit	Pierre-Brosseau
Jean-Guy Rochefort	Pierre-Laporte
Diane Benoit	Plein-Soleil
Claude Roy	Préville
Linda D'Astous	St-Jean Baptiste
Sylvie Létourneau	Saint-Joseph
Johanne Gaudreau	Saint-Jude
Diane Lagacé	Saint-Laurent
Sylvie Picard	Saint-Agnès
Marie-Josée Ulrich	Sainte-Claire Brossard
Michel Parent	Samuel-De Champlain Brossard
Jean Therrien	Samuel-De Champlain Long
Gilles Perron	Tournesol
	ÉHDAA

Substituts:

Jean-René Wouters	Carillon
Luc Langlois	De la Farandole
Lise Rémy	De Maricourt
Sylvaine Gilbert	Gaétan-Boucher
Linda Côté	Paul-Chagnon

Participants :
participantes

Denise Benoit Lussier	Chantal Laforest
Jacques Francoeur	Serge Lefevbre

Réunion du 15 janvier 2001

2.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Gilles Delisle préside l'assemblée. Ayant constaté qu'il y a quorum, il la déclare ouverte. Il est 19 h 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP236-01-01

Il est proposé par monsieur Éric Read et unanimement résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2000

Madame Denise Benoit Lussier demande que la question de monsieur Alain Déry, sur le déficit des immobilisations, soit clarifiée. Elle nous mentionne que le déficit du budget des immobilisations n'est pas de 4 M mais plutôt d'environ 1,2 M. Il est accepté de reformuler la question de monsieur Déry comme suit : Monsieur Déry a demandé d'où vient la différence entre les revenus et les dépenses d'investissements?

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Gilles Delisle souhaite à tous les parents du comité de parents une bonne et heureuse année, remplie de santé et de bonheur. Il n'y a rien de spécial à communiquer à ce point de l'ordre du jour.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Lussier profite de l'occasion pour nous souhaiter une bonne et heureuse année remplie de santé et de bonheur. Elle nous fait rapport sur le suivi des assemblées précédentes.

1. Calendrier des consultations

Le calendrier des consultations nous a été remis dans notre envoi. Madame Lussier mentionne que ce calendrier n'est qu'un projet, la version finale devant nous être présentée en février 2001. L'an prochain, la CSMV devrait, idéalement, nous le remettre finalisé en octobre ou novembre.

2. Fenêtre sur le site Internet de la CSMV

Nous avons reçu dans notre envoi, une feuille orange, nous mentionnant que nous pouvons dès maintenant consulter le site Internet de la CSMV, où un lien nous conduit au site du comité de parents. Sur ce site nous pouvons consulter les procès-verbaux des assemblées du comité de parents du mois de novembre et de décembre 2000. Cependant elle nous demande de noter qu'un procès-verbal ne sera accessible sur le site seulement après avoir été adopté.

Vous trouverez ces renseignements sur le site de la CSMV au : www.csmv.qc.ca.

Réunion du 15 janvier 2001

3.

3. Document sur les critères pour déterminer les ressources affectées à chaque école.

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

4. Ponction de la CSVM dans l'argent destiné au plan de réussite scolaire.

Madame Lussier mentionne que l'an dernier, lors d'une consultation, les directions des établissements scolaires ont majoritairement accepté qu'une ponction de 5 % soit retenue sur les allocations provenant du MÉQ, afin de réduire le déficit de la CSMV. Le Conseil des commissaires a adopté une résolution en ce sens et c'était inscrit dans le cadre budgétaire.

Madame Marie-Josée Ulrich demande pourquoi madame Richard nous a dit, lors de la dernière rencontre, qu'aucune ponction ne serait faite si cela n'est pas le cas? Madame Lussier nous mentionne qu'une erreur a pu être commise et qu'elle le regrette.

5. Monsieur Déry a demandé d'où provenait le déficit des investissements.

Tel que mentionné plus haut, ce point sera traité à la prochaine assemblée.

6. Document complet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, liste des écoles et actes d'établissement.

Madame Lussier mentionne que l'an dernier, en raison du redécoupage, le plan triennal a été adopté tardivement. Cependant, il doit être adopté par le conseil des commissaires au mois de mars 2001. De plus, l'adoption des actes d'établissements se fera en avril ou mai 2001. Madame Lussier mentionne que l'adoption des actes d'établissement ne peut se faire qu'après la destination des immeubles.

Madame Lussier nous spécifie que la répartition des immeubles ne peut se faire sans la destination des immeubles et des actes d'établissements.

Suite à ces précisions, il est convenu qu'il y aura discussion sur ce sujet entre madame Lussier, monsieur Déry et monsieur Delisle.

7. Programme des programmes

Madame Lussier remet officiellement à monsieur Therrien le programme des programmes. Il s'en dit très satisfait et remercie madame Lussier.

8. Demande faite à ce qu'une copie du bulletin nous soit présentée par le Service éducatif.

Le comité éducatif a proposé un bulletin à la direction de chaque école de la CSMV. La direction de l'école pouvait soit accepter le bulletin, soit en bâtir un avec son équipe-école, et le bulletin retenu devait être soumis pour adoption au conseil d'établissement et à la CSMV pour approbation.

Madame Lussier remet une copie du bulletin au président et mentionne qu'une copie sera remise sur demande aux membres intéressés.

Une copie du bulletin du primaire nous sera remise lors de la prochaine réunion.

9. Demande de consultation sur la révocation de l'acte d'établissement de l'école Saint-Lambert.

Madame Lussier mentionne qu'une résolution à ce sujet a déjà été acceptée et que la CSMV est tributaire de la décision de la CS Riverside. La situation étant connue, aucune consultation n'est nécessaire. Les élèves de la CSMV fréquentant l'école Saint-Lambert seront retournés dans leurs écoles de secteur.

10. Demander à monsieur Francoeur un tableau qui compare les services éducatifs offerts au 30 septembre 2000 et ceux qui avaient été prévus en mai 2000.

Nous avons reçu dans notre envoi un document, en date du 22 septembre 2000, nous indiquant les ressources disponibles dans les écoles de la Commission scolaire. Il nous suffit de comparer ce document avec celui qui nous avait été soumis l'an dernier pour voir les différences entre les deux documents. Un parent fait alors remarquer que le deux tiers des parents présents cette année n'étaient pas là l'an dernier d'où la difficulté de comparer les deux documents.

Un parent demande si la ponction de 5 % pour réduire le déficit est appliquée au plan Pagé?

Un parent demande ce qui va se passer avec les protocoles de la CSMV à la suite de la fusion des municipalités. Madame Lussier nous informe qu'il y aura sûrement des impacts majeurs mais que tant que les protocoles actuels ne seront pas dénoncés; ils se poursuivent. Donc, pour l'instant il n'y a pas de changements.

6. PAROLE AUX COMMISSAIRES PARENTS.

Monsieur Claude Roy nous indique que le plan consolidé des plans de réussite sera discuté aux prochaines réunions du conseil des commissaires et présenté au comité de parents ultérieurement.

7. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM.

Madame Sylvie Picard s'assure que monsieur Delisle a bien reçu l'avis de convocation de l'ACPM pour la rencontre des présidents des comité de parents qui aura lieu le vendredi 26 janvier prochain. Elle rappelle aux membres de lui rapporter leurs suggestions d'ateliers ou de conférences pour le colloque qui aura lieu le 24 mars prochain.

8. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ ÉHDAA.

Monsieur Gilles Perron dépose la liste des membres du comité ÉHDAA et demande à ce que le comité de parents reconnaisse les parents élus lors de l'assemblée générale. Monsieur Gilles Delisle prend donc acte de la liste des membres du comité ÉHDAA.

Monsieur Perron nous remet la trousse d'information au parent et nous demande de la présenter au C.E de notre école. Il nous indique que cette trousse sera également remise aux enseignants, et qu'un indicateur sera mis sur le site de la CSMV, afin d'informer les parents dudit document.

Madame Lussier demande qui est l'instigateur de cette production. Monsieur Perron lui répond que c'est le comité ÉHDAA de l'an dernier.

9. DOCUMENT VISION MARIE-VICTORIN

9.1 Dépôt de document.

Le document « Développement des personnes » ou la vision de la CS Marie-Victorin nous est remis ce soir par monsieur Serge Lefebvre, directeur général de la CSMV, qui profite de l'occasion pour offrir à tous ses vœux de santé et espère que tous connaîtront une année heureuse remplie de joies.

9.2 Présentation et questions d'éclaircissement.

Monsieur Lefebvre nous indique que ce document sert à guider et à aider les écoles dans la mise en application de leur projet éducatif.

Il nous indique que ce document nous montre ce qu'est la mission éducative de la CSMV; c'est à dire la mission de chacun des établissements : instruire, socialiser et qualifier.

Ce document est une vision, un rêve, une projection dans l'avenir. Monsieur Lefebvre nous indique que ce document est en pleine évolution, tout comme l'est la Commission scolaire. C'est pourquoi tout le monde doit mettre la main à la pâte et travailler pour acquérir de nouveaux comportements qui seront à l'image des valeurs véhiculées dans ce document.

À la question de madame Beaucage, monsieur Lefebvre nous indique qu'il y a un plan de relève déjà mis en place pour les directions d'établissement et les enseignants.

Madame Beaucage demande si le budget du comité ÉHDAA provient du M.É.Q ou bien du ministère de la Santé? Monsieur Lefebvre lui répond qu'il provient du M.É.Q. sauf pour cas spécial ou l'argent provient du ministère de la Santé qui lui, l'envoie au M.É.Q.

Madame Diane Benoit demande la pertinence d'un tel dépliant (Vision Marie Victorin). Monsieur Lefebvre lui répond qu'il a le même rôle qu'un projet éducatif et qu'aucun gros investissement n'a été nécessaire à sa réalisation.

Monsieur Éric Reed demande s'il est possible que ce dépliant soit mis sur le site Internet de la CSMV. Monsieur Lefebvre répond qu'il n'y a aucun problème.

À la suite de la question de monsieur Wouters, monsieur Lefebvre souligne que les moyens utilisés pour mettre en application ce document seront définis de concert avec les directions d'école, en travaillant avec les moyens mis à notre disposition pour la réforme.

10. CADRE RÉGISSANT LA PRÉPARATION DU BUDGET.

10.1 Dépôt de document.

Le document nous est remis ce soir, pour fin de consultation, par monsieur Serge Lefebvre.

10.2 Présentation et questions d'éclaircissement.

Monsieur Lefebvre nous informe que l'orientation générale de la CSMV sera présentée pour la rendre la plus claire possible.

Il nous indique que les écoles et les services de garde sont en surplus, et que le déficit de la CSMV est d'environ 8 M de dollars. Le salaire des enseignants compte pour 50 % à 55 % du budget total et le salaire moyen d'un enseignant est d'environ 50 000 \$/année.

Les écoles et les services de garde sont en surplus de 4.5 M de \$, alors que la CSMV est en déficit de 8 M.

La CSMV s'assurera, dès l'automne prochain, que les frais administratifs encourus pour l'administration des services de garde (conciergerie, électricité, chauffage, émission des chèques),... seront effectivement couverts par le 5,5 % de la masse salariale retenu principalement pour couvrir les frais de perfectionnement, les congés de maladie, les congés parentaux, ...

La somme, soit 2,3 M de dollars, allouée à la réparation des bâtisses est insuffisante, à cause du délabrement de ces mêmes bâtisses.

La répartition des allocations sera adoptée soit au mois de mai ou au mois de juin pour le début de l'année.

Il faut trouver des moyens pour arriver à l'équilibre budgétaire. Le comité de parents est consulté, afin de présenter des propositions sur les façons d'y arriver.

Madame Sylvie Picard demande où sont les annexes mentionnées dans notre document?

Monsieur Lefebvre nous indique que nous n'avons pas vraiment besoin des annexes pour l'instant. Elles viendront plus tard.

Marie –Josée Ulrich demande où est la partie 4 du document? Monsieur Lefebvre lui répond qu'elle aussi, tout comme les annexes, suivra plus tard.

Elle demande aussi si la méthode de calcul des allocations du MÉQ reliées à la défavorisation pour les écoles avec la cote 9 ou 10 sera revue afin de tenir compte des poches de défavorisation qui sont noyées dans des secteurs plus aisés? M. Lefebvre lui répond qu'il n'y aura pas de changement dans le calcul des allocations tant que le gouvernement n'augmentera pas sa subvention pour la défavorisation pour notre Commission scolaire.

À la question concernant la décentralisation des frais énergétiques aux écoles. M. Lefebvre explique qu'une allocation correspondant à la moyenne des trois dernières années sera remise à chacune des écoles. Les économies ou les pertes encourues demeureront à l'école.

11. CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES.

11.1 Dépôts d'amendements

Madame Chantal Laforest mentionne que la politique sera adoptée par le conseil des commissaires mardi prochain.

À la suite de la lecture des amendements demandés par monsieur Richard de l'école Sainte-Claire monsieur le président souligne que les amendements devraient idéalement être soumis à l'exécutif avant la réunion régulière. Il est suggéré de prendre en considération les amendements soumis par l'école Saint-Laurent.

1. Modification des articles 6.1, 6.3, 9.1 et 11.1

M. Bilodeau demande que l'expression « organisation scolaire » soit retirée de ces articles.

Proposition rejetée.

Modification du titre de l'article 12

M. Bilodeau demande que les mots « en cours d'année » soient supprimés.

Proposition rejetée.

Modification de l'article 12

M. Bilodeau demande d'ajouter un 3^e alinéa à l'article 12 qui se lirait comme suit : « Un élève qui a déjà été transféré l'année précédente peut choisir de continuer sa scolarité dans l'école où il avait été transféré tout en conservant son ancienneté ».

Proposition adoptée à la majorité.

Modification de l'article 10.3

M. Bilodeau demande, à l'article 10.3, d'ajouter après le premier paragraphe : « Un élève dont le choix école a été accepté deux années consécutives est réputé être un élève du secteur, sans toutefois avoir droit au transport scolaire ».

Proposition rejetée.

Modification de l'article 6.7

M. Drolet demande de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 6.7.

Proposition rejetée.

2. modification de l'article 6 « Principes Généraux »

M. Drolet propose d'enlever de l'article 6.6 « En autant qu'un élève demeure dans un même secteur ».

Proposition rejetée

3. Modification de l'article 6.6

M. Drolet demande de changer les mots « de la 1^{re} à la 6^e année » par « de la maternelle à la 6^e année »

L'article 6.6 devrait donc se lire comme suit : « un élève ne peut être transféré qu'une seule fois pour cause de surplus durant sa scolarisation préscolaire et primaire (de la maternelle à la sixième année).

Proposition acceptée à la majorité.

11.2 Vote**Résolution numéro CP237-01-01**

Madame Marie-Josée Ulrich propose d'adopter la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves telle qu'elle a été amendée.

Adoptée à la majorité.

12. PLAN TRIENNAL DES RÉPARTITIONS ET DE DESTINATIONS DES IMMEUBLES, LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENTS.

12.1 Questions d'éclaircissement

Madame Marie-Josée Ulrich demande s'il va y avoir une modification de l'acte d'établissement des écoles Curé-Lequin et St-Jude?

12.2 Dépôt d'amendements

Il n'y a aucun dépôt d'amendement.

13. RÉVOCATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LA FARANDOLE.

13.1 Questions d'éclaircissement

Reporté à la prochaine assemblée.

13.2 Dépôt d'amendements

Reporté à la prochaine assemblée.

14. DATE D'ENTRÉE EN FONCTION ET D'ASSERMENTATION DES PARENTS COMMISSAIRES.

14.1 Dépôt de la proposition (document joint)

Reporté à la prochaine assemblée.

14.2 Vote

Reporté à la prochaine assemblée.

15. CONGRÈS DU FCPPQ DU 11 AU 13 MAI 2001.

Monsieur Gilles Delisle invite tous les membres du comité de parents à participer à ce congrès. Le comité de parents défrayera les coûts de participation au congrès pour 20 de ses membres. Il subventionnera aussi les frais du congrès pour 10 parents membres des conseils d'établissement et/ou OPP et ce jusqu'à concurrence de 200 \$ par personne. Si le comité de parents reçoit plus de 10 demandes de subvention, un tirage au sort sera effectué parmi toutes les demandes reçues.

16. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

17. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Jean Therrien nous rappelle de ne pas oublier le colloque de l'ACPM le samedi 24 mars 2001 à l'école André-Laurendeau de Saint-Hubert.

Madame Sylvie Picard nous rappelle que la semaine des enseignants aura lieu du 4 au 10 février 2001.

Madame Beaucage demande qu'un formulaire standard de déposition d'amendement ou de proposition soit élaboré et remis aux membres du comité de parents.

Madame Ulrich nous informe qu'un document résumant la prise de position du comité de parent au sujet de la politique de scolarisation à domicile, est inclus dans l'enveloppe que nous avons reçue.

18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro CP238-01-01

Il est proposé par madame D'Astous et unanimement résolu que la présente assemblée soit levée, et ce à 23 h.

Accepté à l'unanimité.

Isabelle Matte
Secrétaire du comité de parents.